



Un territoire rural

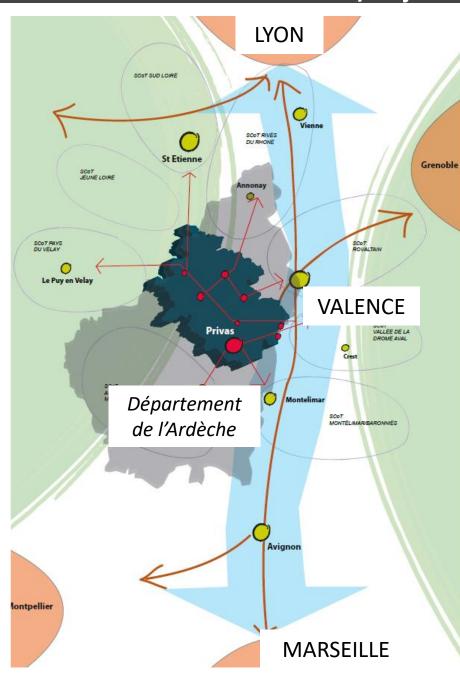
Le Centre Ardèche,

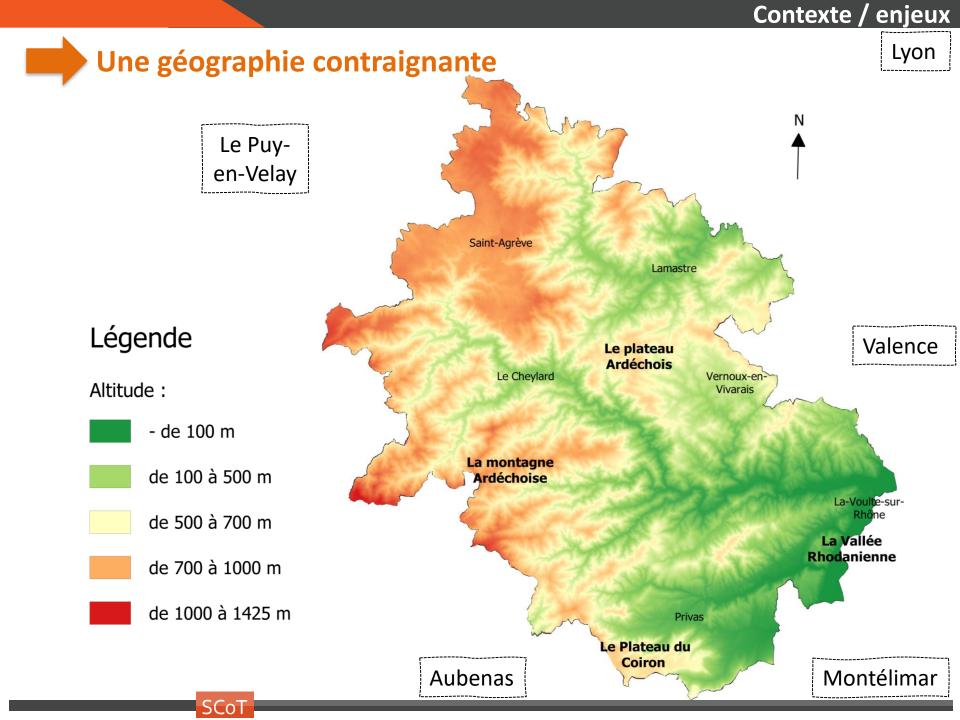
- > 3 EPCI: une CA et deux CC
- > 82 communes
- > 63 000 habitants
- Privas, ville préfecture,
- 90% des communes soumises à la loi Montagne

Un Syndicat Mixte: 1 compétence: SCoT

SCoT exécutoire depuis le 22 février 2023

- Un SCoT modernisé (ordonnances loi ELAN);
- Un SCoT qui s'inscrit dans la trajectoire ZAN de la loi C&R...







Une cohérence relative

7 bassins de vie : Privas polarisé par Valence/Montélimar. Comment créer les liens ?

Un territoire en déséquilibre : déprise démographique et industrielle VS vallée du Rhône dynamique.

Quelle solidarité territoriale?

CC Val'Eyrieux

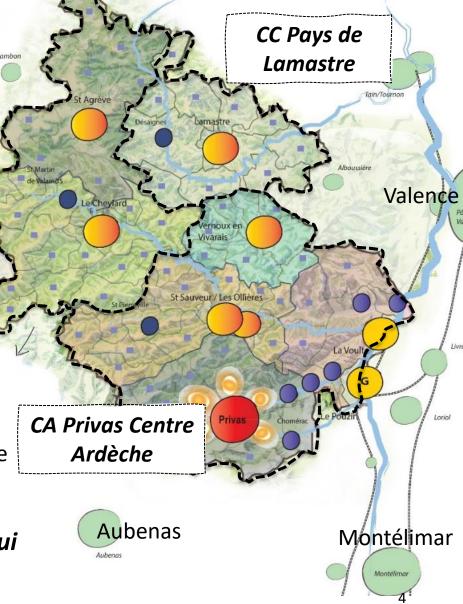
s Le Puv



Une culture de l'urbanisme peu développée

50 % au RNU, pas de PLUi, pas de PLH, pas d'agence d'urbanisme, des constructions peu maitrisées ... une consommation foncière qui se développe alors que la population décroit et que la vacance de logements s'accentue...

Le SCoT : un projet stratégique partagé qui doit entrainer les territoires...





Affirmer une solidarité et une complémentarité, réduire les

écarts...

Scénario 1 : fil de l'eau

Renforcement du déséquilibre



Renforcement du déséquilibre est/ouest

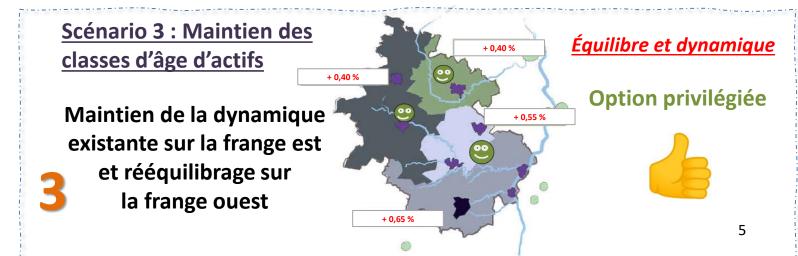
Scénario 2 : solde migratoire

+ optimiste

Rééquilibrage mais vieillissement de la population



Un équilibre relatif





S'inscrire dans le projet de loi en cours « Climat et Résilience » pour offrir de la visibilité au territoire

En cours de discussion au moment de l'élaboration du SCoT : pas définition de « l'artificialisation », quid des modalités de transcription dans les documents d'urbanisme, délais d'application ...





Une nécessité : définir dans le DOO un modèle de développement qui vise la sobriété foncière pour s'inscrire dans la <u>trajectoire Z.A.N</u>

P.A.S:

OBJECTIF 15 : Viser la sobriété foncière et s'inscrire dans la trajectoire ZAN pour permettre un développement futur maitrisé et équilibré respectueux de l'usage des sols.

OBJECTIF 21 : S'inscrire dans une prospective d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique et affirmer la transition énergétique comme une opportunité de développement local.



La sobriété foncière devient un enjeu prédominant avec une obligation de résultats

La nécessité de faire autrement



La recherche des espaces « artificialisés » en territoire rural

Choix arbitraire d'un tampon de 20 m autour des bâtiments pour englober les routes et les parties potentiellement artificialisées autour du bâti (jardins, etc.).





Un travail partenarial avec la DDT 07



Analyser la consommation foncière passée pour se projeter

3 critères ayant conduits la démarche

- 1. Analyser la consommation foncière sur le territoire sur la dernière décade
- 2. Être en capacité de produire cette analyse à date fixe à partir de 2023
- 3. Faire le travail en régie dans le cadre du suivi du SCoT

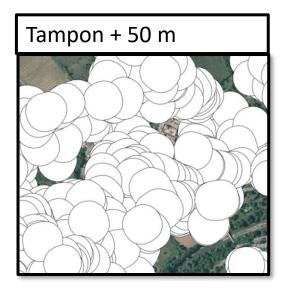
Une difficulté : obtenir des données cohérentes et comparables entre les deux pas de temps analysés

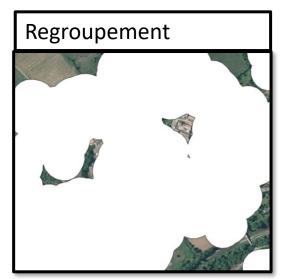


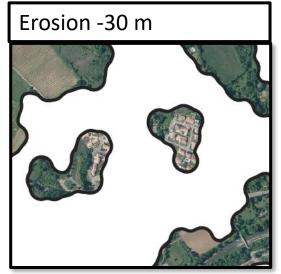


Méthode « dilatation-érosion » pour identifier une enveloppe urbaine cohérente (sans trous)

Tampon de 20 m autour des bâtiments







ATTENTION!
Si pas de regroupement immédiat, enveloppe urbaine incohérente



Analyser la consommation foncière



On obtient ainsi l'enveloppe urbaine de l'année X

Choix arbitraire d'un tampon de 20 m autour des bâtiments pour englober les routes et les parties potentiellement artificialisées autour du bâti (jardins, etc.) plutôt que d'inclure les parcelles dans leur intégralité qui conduirait à une surestimation de la consommation foncière

Catégories de surfaces

Décret Artificialisation 27 novembre 2023

- 1º Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (constructions, aménagements, ouvrages ou installations).
- 2° Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles).

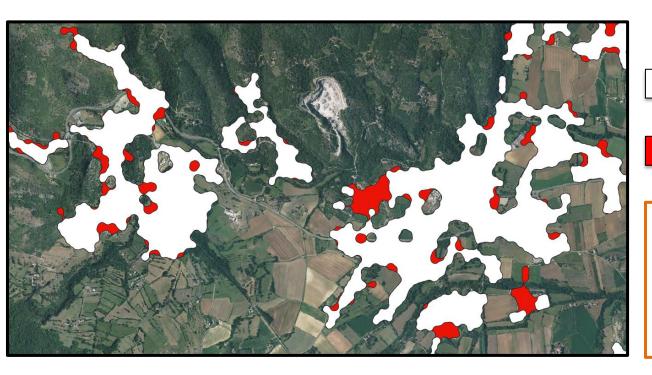
Surfaces artificialisées

- 3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).
- 4° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée (**).
- 5° Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.
- 6° Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace.



Consommation foncière = différence entre les enveloppes urbaines à deux dates différentes.





Enveloppe urbaine 2012

= 3969 ha

Enveloppe urbaine 2021

= 4532 ha

→ La consommation foncière entre 2012 et 2021 a été de **563 ha**, soit **56 ha/an** tous usages confondus.

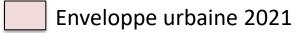


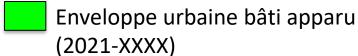
11



Localiser le bâti apparu : densification ou extension ?









Calcul du foncier consommé entre 2 dates

Vers l'observation de l'artificialisation à partir de 2030, quelle méthode?

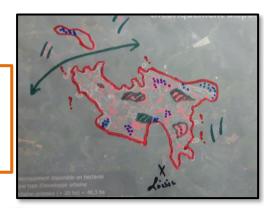


L'importance du suivi : un chargé de mission dédié



Une concertation avec toutes les communes

Une série d'ateliers « Cartes sur table » = Passer d'une <u>enveloppe</u> urbaine théorique à une <u>enveloppe</u> urbaine concertée.



Chaque commune disposait:

- De l'enveloppe urbaine « théorique » et d'un jeu de cartes avec les réservoirs et corridors de biodiversité et les espaces agricoles :
 - > Identifier les secteurs non construits dans l'enveloppe, puis dessiner l'enveloppe au regard du potentiel foncier à échéance SCoT,
 - > Identifier les secteurs agricoles, patrimoniaux, paysagers, touristiques, etc. à préserver

Objectif: où accueillir les nouveaux projets? (dessiner l'enveloppe urbaine concertée)



78 communes rencontrées sur 82 en atelier puis en rendez-vous individuels. Des échanges par téléphone et mail pour valider les tracés.

Une première approche de l'urbanisme pour un grand nombre de communes





Conceptualiser l'impact du SCoT à l'échelle locale



EPCI	CCVE	29 communes
Bassin de vie SCoT	Le Cheylard	18 communes
ARMATURE SCoT	VILLES	2 communes
	BOURGS	2 communes
	VILLAGES	25 communes

Habitants (pop légale INSEE 2021)		551			
Evolution démographique 1982/2011	1982	1990	1999	2007	2011
	529	517	499	527	582
Dynamique des constructions neuves	25 entre 199	25 entre 1998 et 2018 soit 1.25/an			
Taux de vacance (2016)	3.2% soit 6 le	3.2% soit 6 logements			

PROJECTION SCOT GENERAL

	Moyenne minimum de logts/ha par commune	Formes urbaines			
Privas	40			Individuel groupé Accolé	
Villes Vallée du Rhône	32	7 3 5		ACCOM	4 .
Communes du Pôle Urbains	380			F75 A	A 49
Communes périrubaines Payre/Rhône	29	0 //	44	656 m A	100
Communes Périurbaines Ouvèze	24				Individuel
Villes (Vernoux, Lamastre)	24	~	767	Intermédiaire	morridoci
Villes (Le Cheylard, St Agrève)	22		Collectif	(superposé)	
Bourgs	115				
Villages + de 300 habitants	12* à 15**		5 à 10 %	5 à 25 %	75% à 95%
Villages - de 300 habitants	10° à 12°°				
* BV du Cheyahd, St Agrève et Lamestre ** BV St Sauveur/Les Cilvères, Vennous, Privas, d	a Voulte/Ge Pousin	0% 100%			

Démographie	EPCI	+ 58 habitants/an soit environ 1160 en plus d'ici 2040		
Construction neuve	EPCI	520 villes / 140 bourgs / 420 villages		
	Commune	Village 4 logts/1000 habitants maximum	45 logements neufs	
Densité	Village	12 logts/ha	3.8 ha	
Formes urbaines	Village	Logts individuels et intermédiaire		
Activité économique	Village	Possibilité d'accueillir un artisan	Moins de 5000m²	

Foncier à mobiliser = 4.3 ha

Document de travail pour les ateliers : fiche commune - Intercommunalité

- Démographie et logements Évolutions passées...

Densités et formes urbaines

Détails de la commune : logements neufs, économie

Besoin foncier « théorique »

Les « <u>enveloppes urbaines concertées</u> » : inscrire le projet de développement dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette...

<u>Travail avec les communes : Observer</u> <u>l'existant / inverser le regard</u>

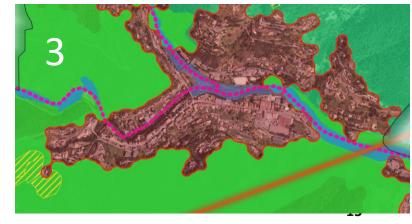
1 - L'enveloppe urbaine 2020 : où les constructions se sont-elles développées ?

2 - Les parcelles libres : lesquelles pourraient être utilisées? lesquelles devraient être protégées?

3 - Les espaces agricoles et réserves de biodiversité présents : qu'est-ce qui est présent autour de l'enveloppe ?





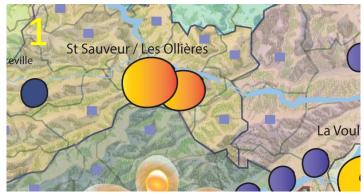


L'écriture et la cartographie du DOO

Les « <u>enveloppes urbaines concertées</u> » : inscrire le projet de développement dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette...

<u>Travail avec les communes : d'une enveloppe</u> <u>théorique à une enveloppe concertée</u>

- 1- S'inscrire dans le projet : la place de la commune dans l'armature, ses capacités de développement (habitat, équipements, économie, etc.),
- **2- Dessiner l'enveloppe,** identifier les secteurs à développer / ceux à protéger, etc.
- 3- Proposer une lecture à l'échelle 1/25 000ème

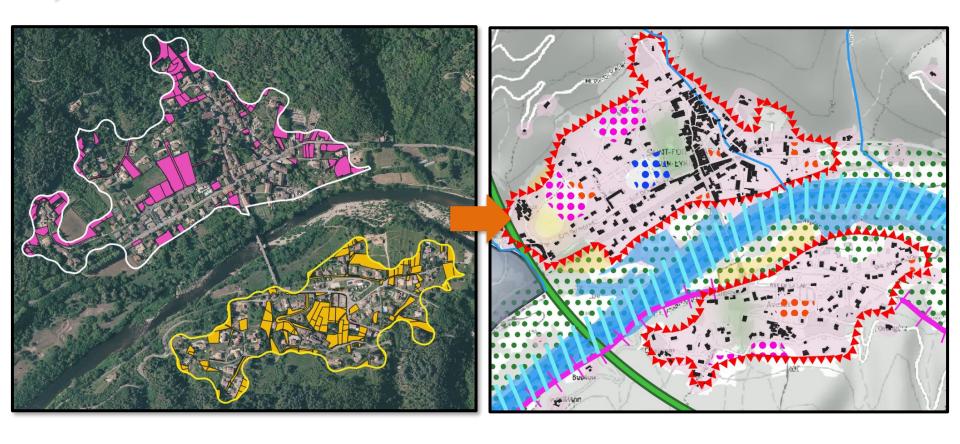








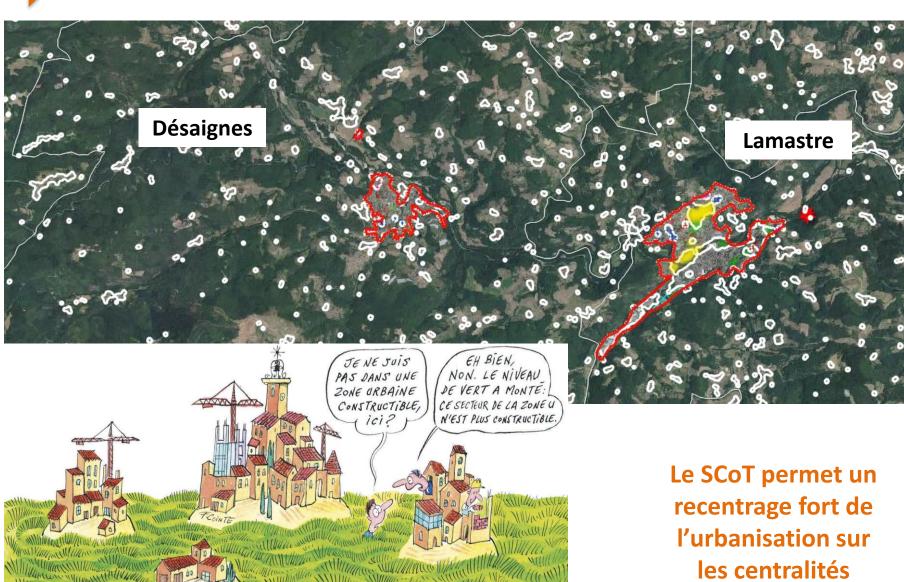
Planifier la densification



Affirmer des limites claires à l'urbanisation pour économiser le foncier et mieux appréhender l'exposition aux risques sur le long terme



Planifier la densification

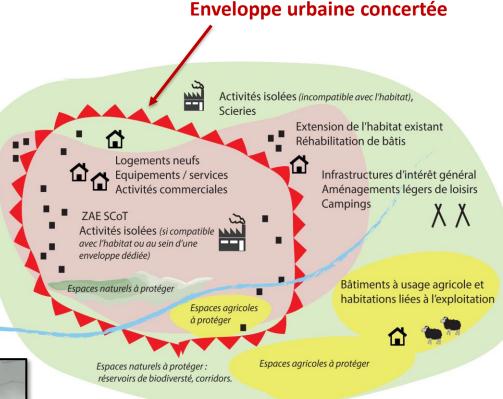




Des enveloppes urbaines concertées pour toutes les communes

 Secteurs prioritaires pour l'accueil des nouvelles constructions,

- Pas d'urbanisation en dehors des limites définies,
- Permettre la densification, réinvestir l'existant.





Traduction à la parcelle dans les PLU(i) pour permettre ou non la constructibilité.



Des objectifs de reconquête de la vacance, inverser les tendances

Mobiliser l'existant pour proposer une offre nouvelle sans foncier... un objectif chiffré et réaliste de reconquête de la vacance de 11% à 8% décliné par EPCI, un effort de réduction de 30 % pour toutes les communes.

... puis prévoir la construction de 280 logements neufs par an. Orienter la construction en fonction de la place dans l'armature territoriale.



- Réinvestir l'existant.
- Inverser les tendances : un nombre <u>minimum</u> de constructions dans les villes et les bourgs, et un <u>maximum</u> à produire dans les villages et les communes périurbaines.

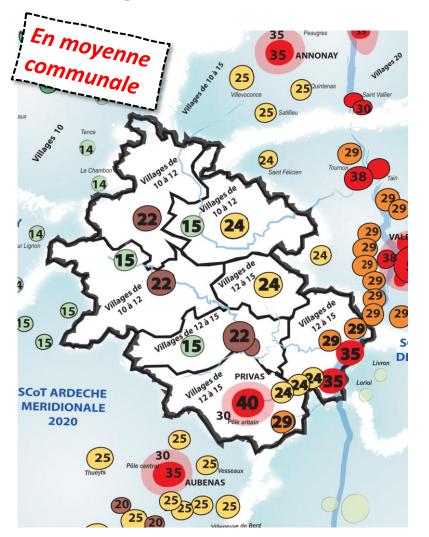
<u>OBJECTIF 4</u>: Construire un nombre suffisant de nouveaux logements et lutter contre la vacance en particulier dans les centres villes, bourgs et villages.



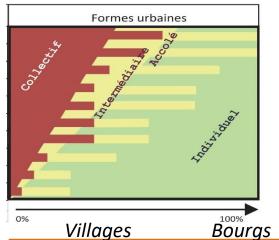
Des densités adossées aux enveloppes urbaines concertées...

...pour lutter contre l'étalement urbain en proposant une offre de

logements variée







Le SCoT prescrit des densités plus fortes proches des TC





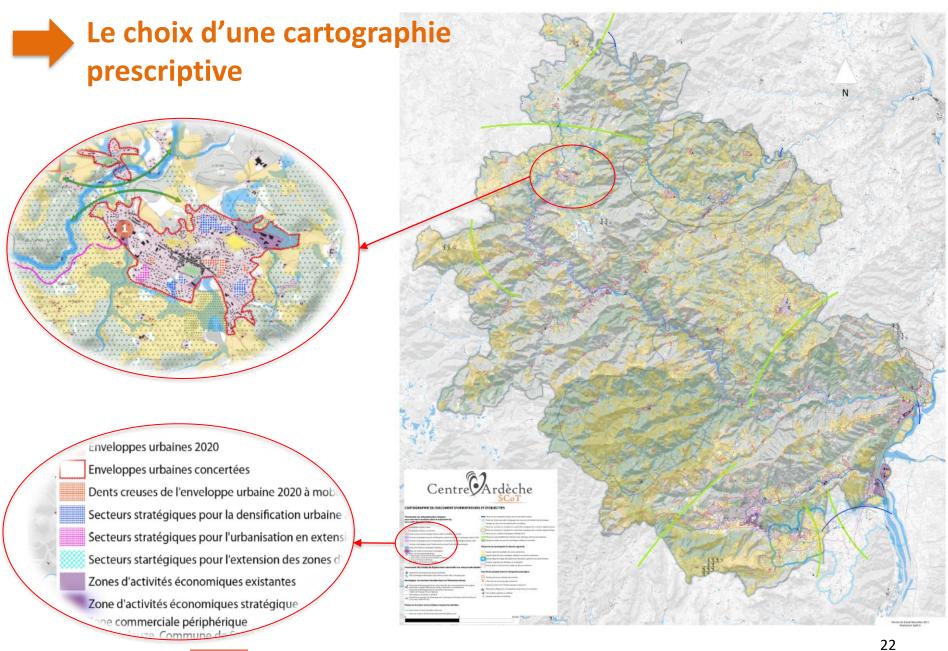


Villes

Individuel groupé Individuel Accolé

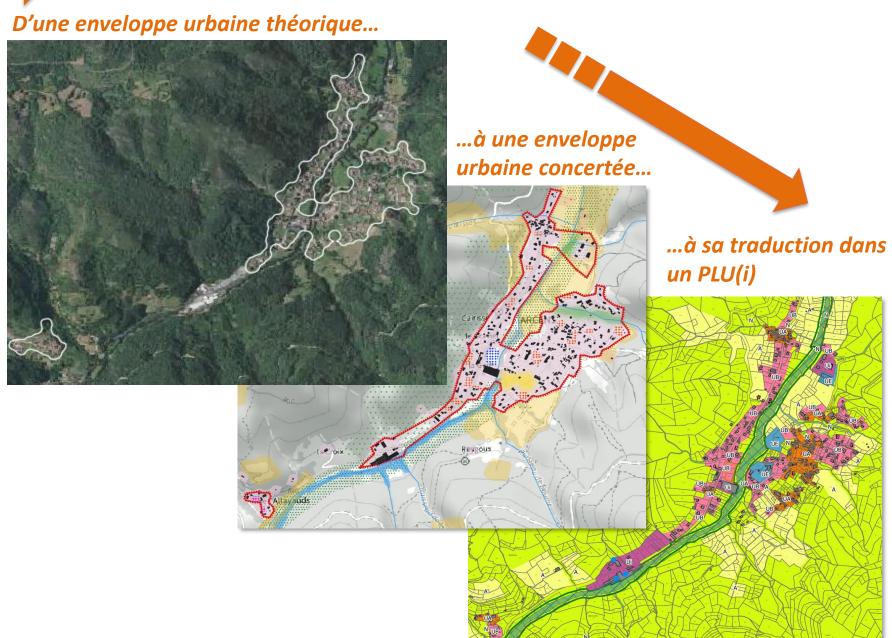
Intermédiaire (superposé)

L'écriture et la cartographie du DOO





Le choix d'une cartographie prescriptive





Un projet de redynamisation territoriale sobre en foncier : faire autrement...

Le bilan foncier du SCoT pour 20 ans...

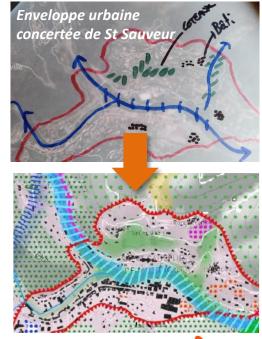
DOO

Quantifie avec précision le besoin foncier global mobilisable pour 20 ans (horizon SCoT 2040) en lien avec les impératifs de la loi Climat-Résilience.

Un besoin global de 439,6 ha, une densification à hauteur de 50% pour le résidentiel et 30% pour les ZAE.

Une consommation de foncier maitrisée de 254,8 ha en 20 ans.

	2020-2030	2031-2040
Résidentiel (logements/équipements)	101,5 ha	67,7 ha
Economiques (ZAE, isolé)	39,2 ha	14,9 ha
TOTAL dans l'enveloppe urbaine concertée	140,7 ha	82,6 ha
TOTAL hors enveloppe (camping, EnR, scieries)	16,5 ha	15 ha
TOTAL	157,2 ha	97,6 ha



Consommation foncière <u>2010 – 2020</u>

Consommation foncière 2020 – 2040

563 ha en <u>10</u> ans

254,8 ha en <u>20</u> ans

Division par <mark>4,4</mark> en 20 ans





Concerter, c'est accompagner les transitions en Centre Ardèche

Être positif: montrer ce qu'on a à gagner à faire différemment,

Des élus qui se sont appropriés une méthode : un intérêt porté au projet, beaucoup de petites communes ayant délibéré pour émettre un avis, + de 80 contributions en enquête publique,

L'avantage d'un SCoT « modernisé » : programme d'actions pour une appropriation par tous et rendre plus visible sa mise en œuvre

Un souhait de conserver cette proximité avec les élus et de suivre les dynamiques : la mise en place d'un observatoire du territoire



→ Le SCoT apparait comme un outil pertinent et adaptatif pour intégrer localement des enjeux supra.



Mettre en œuvre le SCoT par l'accompagnement des documents d'urbanisme



Étude Fédération Nationale des SCoT



✓ Certains SCoT <u>mettent à disposition leur</u>
<u>ingénierie</u> pour la réalisation de prestations de révision et de modification de documents d'urbanisme ou d'études contribuant aux documents d'urbanisme pour le compte des collectivités infra.



Axe2 Garantir la cohérence de la planification et la compatibilité du SCoT

Action 6 : accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme locaux.

Promouvoir le collectif pour renforcer la place du politique dans la stratégie territoriale



Mutualiser l'ingénierie au service du territoire

Formule n°1

Accompagnement réalisation cahiers des charges, recrutement bureau d'études, rédaction de « Porter à connaissance », aide à la réflexion sur les documents d'urbanisme.

Formule n°2

Assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration des documents d'urbanisme (méthodologie, calendrier, procédure, etc.).

Formule n°3

Participation à
l'élaboration des
documents
d'urbanisme en
partenariat avec EPCI
(co-rédaction de
certaines pièces du
document, production
cartographique, etc.)

Accompagnement « socle »

Prestations payantes (convention financière + tarification à la journée)

Accompagner l'élaboration des PLUi : une mise en œuvre dans la continuité de l'élaboration du SCoT

